Le débat sur les retraites : l'alibi de la démographie

Pierre Concialdi [1]

Au mois de février 1997, le Parlement a adopté définitivement le projet de loi sur les fonds d'épargne retraite [2]. Cette décision constitue le prolongement d'un processus amorcé il y a plusieurs années et dont l'objectif affiché était « d'ouvrir un débat » sur l'avenir des systèmes de retraite. Une série d'analyses et de rapports officiels ont ainsi été publiés. Le diagnostic qui en ressortait était invariablement le même : le vieillissement de la population compromet gravement l'équilibre financier des régimes de retraite et nécessiterait un fort relèvement des taux de cotisations. Conséquence inévitable : il faut réformer notre système de retraite pour éviter ce « scénario de l'inacceptable » [3]. Du dossier spécial consacré par la revue de l'INSEE à ce sujet [4] en 1990 aux multiples rapports « officiels » réalisés sur la question (notamment le Livre blanc sur les retraites en 1991, la mission Cottave, le rapport Briet en 1995), les analyses qui se sont développées ont toutes pris argument des changements de structure démographique pour justifier l'idée d'une réforme des régimes obligatoires de retraite par répartition. Une pre-

1. Chercheur à l'IRES.
2. Cet article constitue une version remaniée et approfondie d'une contribution présentée aux journées des 18 et 19 octobre 1996 et organisées à l'initiative de « L'appel des économistes pour sortir de la pensée unique ».
3. Selon la formule du premier Ministre Michel Rocard dans sa préface au Livre blanc sur les retraites (page 13).
4. Dossier dont l'introduction était signée par Denis Kessler, actuel vice-président du CNPF. Président de la FFSA (Fédération française des sociétés assurances) jusqu'au vote définitif de la loi, Denis Kessler est devenu depuis peu un des principaux dirigeants du groupe AXA-UAP.

mière étape de ce changement a déjà été engagée en 1993 par le gouvernement d'Edouard Balladur.

La question des retraites apparaît comme un bon exemple de « pensée unique », au sens où le débat, loin d'avoir été ouvert, a été en fait contraint dans les marges étroites dessinées par un raisonnement dont le fondement essentiel résidait dans le diagnostic simple et incontesté du vieillissement de la population. L'objectif de cette contribution est de discuter certaines des questions soulevées par ce débat. Plus précisément, la discussion portera sur deux points :

- l'incidence économique des changements démographiques futurs. Il s'agira de montrer pour quelles raisons les effets du vieillissement de la population ont été largement surestimés, ce qui a contribué à une dramatisation du débat, certains auteurs n'hésitant pas à parler de « crise » des systèmes de retraite ;
- le caractère central des hypothèses liées aux évolutions de l'emploi dont le rôle a été, en revanche, fortement sous-estimé.

La thèse qui sera développée dans ce court article est que les changements de structure démographique (le « vieillissement » de la population) ne modifieront guère les niveaux de vie relatifs des personnes âgées et des actifs au cours des vingt-cinq prochaines années. L'augmentation des taux de cotisations qui aurait été nécessaire pour préserver le niveau des droits à retraite [5] sera en effet très largement compensée par la diminution de la charge liée au financement de l'éducation des enfants. En d'autres termes, si les actifs de demain devront cotiser davantage pour payer les pensions de leurs aînés, ce surcoût sera compensé par la baisse du coût d'entretien et d'éducation des enfants, lesquels seront proportionnellement moins nombreux qu'aujourd'hui. Les questions posées par l'adaptation aux changements de structure démographique ne sont donc pas de nature économique mais essentiellement politique : elles portent sur l'organisation des transferts au sein de la société mais non sur le niveau global de ces transferts qui ne devrait pas connaître d'accélération sensible au cours des vingt-cinq prochaines années.

Le vieillissement de la population : un diagnostic tronqué

Dans la mesure où les changements de structure démographique s'effectuent avec une relative inertie, il est possible d'estimer avec une certaine fiabilité quelles seront les conséquences de ces changements sur le financement futur des retraites. Encore convient-il de retenir dans ce domaine un horizon raisonnable de projection. Sur ce point, les démographes s'accordent généralement pour considérer que des projections qui iraient au-delà

5. Ainsi qu'ils étaient définis avant la réforme du régime général de 1993.

d'une génération restent très aléatoires, notamment parce qu'il est alors nécessaire de faire des hypothèses sur les comportements de fécondité de personnes qui ne sont pas encore nées. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes limités dans l'ensemble de cet article à des estimations qui ne dépassent pas l'année 2020.

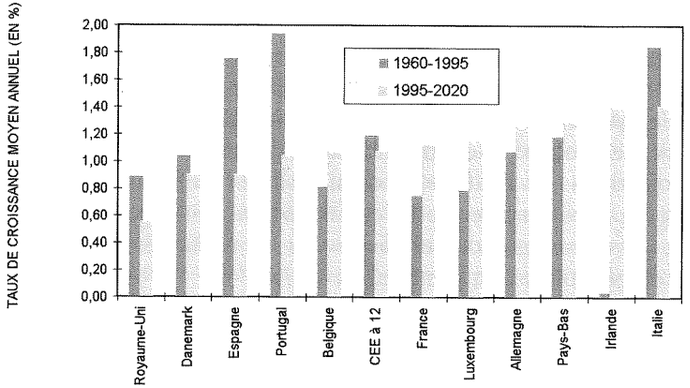
La comparaison des estimations présentées à quelques années d'intervalle seulement dans le Livre blanc et le rapport Briet illustre bien les aléas des projections démographiques à long terme, lesquelles étaient pourtant présentées dans le Livre blanc comme « *des tendances démographiques largement irréversibles vers 2040* [6] ». En effet, les différences entre les projections démographiques proposées dans ces deux rapports portent essentiellement sur la période 2020-2040, le vieillissement de la population étant beaucoup plus prononcé après 2020 dans le rapport Briet que dans le Livre blanc [7]. Et ce sont précisément ces différences qui justifient le diagnostic beaucoup plus sombre porté par le rapport Briet. Comme ce dernier le notait : « *Bien que les méthodologies et les hypothèses soient sensiblement différentes de celles du Livre blanc sur les retraites, l'ampleur du champ des incertitudes ne modifie donc pas le diagnostic porté.* ***Cependant les hypothèses démographiques aujourd'hui moins favorables aggravent encore les résultats*** [8] ». Le fait que le diagnostic de ce rapport ait été formulé sur la base de projections très aléatoires pose bien sûr un problème de fond quant à la qualité du débat que ce type d'estimations est susceptible de nourrir. Mais c'est aussi, comme nous allons le voir, le raisonnement tenu sur la base de ce diagnostic qui est contestable.

Dans les pays de l'Union européenne, la part des personnes âgées de plus de soixante-cinq ans dans la population totale va fortement augmenter au cours des prochaines décennies. C'est ce phénomène bien connu qui alimente le discours sur le vieillissement de la population. Entre 1995 et 2020, la proportion de personnes âgées de soixante-cinq ans et plus dans la population totale des pays de l'Union européenne devrait ainsi passer d'un peu plus de 15 % à environ 20 %, soit une augmentation de l'ordre de 1 % par an. Pour la plupart des pays, les évolutions devraient être très proches de cette moyenne. Elles seront en revanche supérieures pour l'Allemagne et l'Italie ainsi que les Pays-Bas et l'Irlande, alors que le Royaume-Uni se distingue par un taux de croissance qui est inférieur de moitié environ à la moyenne européenne.

6. *Livre blanc* sur les retraites, page 10.
7. Dans les projections du Livre blanc, le ratio de la population de soixante ans et plus à la population de quinze à cinquante-neuf ans passait de 0,33 en 1995 à 0,46 en 2020 pour atteindre 0,55 en 2040. Les projections du rapport Briet aboutissaient à un ratio de 0,47 en 2020 et de 0,63 en 2040 (cf. *Perspectives à long terme des retraites* (1995), Rapport du groupe de travail présidé par Raoul Briet, page 56).
8. *Perspectives à long terme des retraites* (1995), Rapport du groupe de travail présidé par Raoul Briet, page 66. Souligné par nous.

Au niveau de l'ensemble de l'Union européenne, ce changement s'inscrit dans une tendance de long terme qui ne connaîtra pas d'accélération sensible. Au cours des vingt-cinq prochaines années, l'augmentation du pourcentage de personnes dites « âgées » ne devrait pas être, en moyenne, plus rapide qu'au cours des trente années précédentes. L'accélération sera surtout sensible en Irlande, et dans une moindre mesure en France ainsi qu'en Belgique, tandis que le « vieillissement » sera beaucoup moins rapide dans certains pays du sud de l'Europe (Italie, Espagne, Portugal) et au Royaume-Uni (graphique 1).

Graphique 1
Rythmes d'évolution de la part des personnes de 65 ans et plus dans la population totale



Source : Eurostat.

La conséquence mécanique de cette évolution est que le nombre de personnes d'âge actif par personne âgée va fortement diminuer. Le ratio le plus fréquemment utilisé pour caractériser ce changement est le rapport entre la population de quinze à soixante-quatre ans, d'une part, et la population de soixante-cinq ans et plus, d'autre part [9]. Il faut souligner que le fait de raisonner sur des tranches d'âge légèrement différentes ne modifierait guère l'ampleur des évolutions, même si le niveau de l'indicateur serait bien évidemment différent. Le nombre de personnes « d'âge actif » (ayant entre quinze et soixante-quatre ans) par personne « âgée » (de soixante-cinq ans et plus) devrait ainsi passer de 4,4 à 3,2 entre 1995 et 2020 en moyenne pour l'ensemble des pays de l'Union européenne. C'est là un phénomène bien connu : il y aura proportionnellement de moins en moins d'actifs pour financer les pensions des retraités.

9. Les données sur ces classes d'âge sont celles qui sont le plus aisément disponibles à partir des statistiques publiées par l'OCDE. C'est la raison pour laquelle les indicateurs que nous avons construits pour les pays de l'Union européenne s'y réfèrent.

De telles perspectives conduiraient bien sûr à une forte augmentation des taux de cotisations pour assurer, à législation inchangée, l'équilibre financier des régimes de retraite. Le ratio de « dépendance vieillesse », qui est défini comme l'inverse du ratio précédent, est le ratio habituellement utilisé pour mesurer l'accroissement de la charge économique qui pèsera, *toutes choses égales par ailleurs,* sur les actifs en raison de ces seuls changements de structure démographique. Dans cette première approche, on considère notamment que les taux d'activité et d'emploi de la population « en âge de travailler » restent stables. En moyenne, pour l'ensemble des pays européens, le ratio de dépendance vieillesse devrait ainsi augmenter d'environ 35 % entre 1995 et 2020, la France se situant très légèrement au-dessus de cette moyenne (37 %).

Ce constat débouche sur deux interrogations liées :
- la première porte sur le niveau de vie relatif des actifs et des retraités ;
- la seconde concerne l'impact pour les salariés en activité d'un relèvement substantiel des taux de cotisations.

La question du niveau de vie relatif des actifs et des retraités renvoie bien sûr à des considérations normatives qu'il appartient à chaque société de débattre. Cette question est d'ailleurs loin de se limiter, comme cela est souvent le cas, à la considération des taux de remplacement (cf. encadré 1).

Encadré 1
Le niveau de vie relatif des actifs et des retraités

L'indicateur le plus fréquemment retenu pour comparer la situation relative des actifs et des retraités est le taux de remplacement, rapport de la pension perçue *au moment du départ à la retraite* au dernier revenu d'activité. Les calculs effectués par Eurostat font apparaître de fortes disparités entre pays dans le niveau de ces taux mais, dans presque tous les pays [1], la diminution du revenu lors du départ à la retraite est d'autant plus importante que le salaire est élevé [2]. La perte de revenu est toutefois nettement plus faible lorsqu'on tient compte des cotisations sociales et de l'impôt dont le poids est sensiblement plus réduit sur les pensions que sur les revenus d'activité (Eurostat, 1991). Cependant, cet indicateur ne donne en fait qu'une mesure partielle du niveau de vie relatif entre actifs et retraités, principalement pour deux raisons.

En premier lieu, la principale limite du taux de remplacement réside dans le fait qu'il fournit une mesure **instantanée** des écarts de **revenu** entre la vie active et la

retraite. S'il est évident que la perte de revenu se traduit par une baisse du niveau de vie par rapport à la période immédiatement antérieure au départ à la retraite (dans la mesure où la situation familiale n'évolue pas), ce n'est pas nécessairement le cas si l'on élargit la perspective à l'ensemble du cycle de vie. En fait, la diminution du revenu se traduit surtout par une baisse du niveau de vie pour les célibataires ou couples sans enfant : dans ces situations, la courbe du niveau de vie épouse en effet celle du revenu car les besoins restent constants tout au long du cycle de vie. En revanche, pour les couples ayant élevé des enfants, le niveau de vie subit d'amples fluctuations au cours du cycle de vie. Il baisse fortement entre le début de la vie active et la période où tous les enfants sont à charge, pour remonter ensuite progressivement et rejoindre approximativement celui des couples sans enfant (CERC). Les estimations disponibles pour la France montrent ainsi que le niveau de vie des couples ayant élevé des enfants est même légèrement supérieur durant leur retraite au niveau de vie moyen qu'ils auront connu sur l'ensemble de leur vie. Ces indications n'ont que valeur d'illustration, mais elles montrent que les transferts liés à la retraite s'insèrent dans un ensemble complexe d'échanges qui gagnerait à être analysé plus en détail pour mieux saisir toutes les implications d'éventuelles réformes.

La seconde remarque porte sur le fait que le jeu des mécanismes d'indexation peut aboutir à modifier graduellement la situation relative des actifs et des retraités. Si l'on part d'une parité moyenne des niveaux de vie entre actifs et retraités, un objectif possible consisterait, par exemple, à concevoir des règles qui permettraient de maintenir cette parité au fil du temps. Cet objectif suppose qu'une cohérence globale existe entre :

- les règles de calcul des pensions, et notamment la notion de rémunération retenue pour leur calcul ;
- la référence retenue comme indicateur de revalorisation des pensions ;
- les règles applicables aux pensions en matière de prélèvements sociaux et fiscaux.

Par exemple, un système où les pensions seraient calculées et revalorisées en fonction de la rémunération brute (hors cotisations de retraite) et où les retraités payeraient les mêmes prélèvements (hors cotisations de retraite) que les salariés aurait sans doute l'avantage de la simplicité. D'autres systèmes, également cohérents, sont envisageables. Par contre, un système où les pensions sont calculées et revalorisées en fonction des salaires bruts alors que les retraités ne supportent pas de cotisations sociales aboutit à une dérive positive (pour les retraités) de la parité avec les actifs. Inversement, une indexation en termes de pouvoir d'achat ou une augmentation des taux de cotisations supérieure à celle des salariés aboutit à l'effet inverse.

Ces différents paramètres (règles de calcul des droits, prélèvements sur les pensions, modes d'indexation) permettent de faire évoluer graduellement la situation relative des actifs et des retraités, ce qui constitue indéniablement un facteur de souplesse qui représente un avantage majeur des systèmes par répartition. Le revers de cette médaille est qu'une modification trop fréquente de ces règles peut aboutir à un manque de visibilité et de confiance dans le système, ce qui pourrait, à terme, nuire à sa crédibilité.

1. Seul le Portugal semble faire exception à cette «.règle ».

2. Du moins si l'on s'en tient aux régimes obligatoires de retraite. On sait que la prise en compte des régimes complémentaires ou facultatifs tend à resserrer l'éventail des taux de remplacement selon le niveau de salaire.

En ce qui concerne l'effet, pour les salariés en activité, d'un relèvement substantiel des taux de cotisations, le postulat de base qui nourrit tous les discours sur la nécessaire réforme des régimes de retraite est que de telles hausses de taux de cotisations sont « *évidemment inacceptables* », même si, dans le même temps, certains auteurs conviennent que « *d'autre part, il est également difficile de remettre en cause les droits acquis des retraités* » [10]. Le caractère « inacceptable » d'une forte augmentation des taux de cotisations repose implicitement sur le constat que, en moyenne, le *niveau de vie* des personnes âgées (c'est-à-dire le revenu moyen par personne ou par unité de consommation) est aujourd'hui à peu près équivalent à celui des ménages d'actifs en France (Houriez et Legris, 1995 ; INSEE, 1996). Une forte augmentation des taux de cotisations à la charge des actifs entraînerait, selon ce raisonnement, une modification non souhaitable de cette parité.

Ce raisonnement est cependant critiquable sur au moins deux points. Le premier, sur lequel nous ne nous étendrons pas ici, concerne la notion même de vieillissement. Celle-ci, en effet, ne peut être assimilée à celle de classe d'âge. La jeunesse et la vieillesse sont des notions *relatives* qui n'ont de pertinence que par rapport à une structure démographique donnée et qui sont, par conséquent, historiquement et socialement déterminées. Dans un monde où l'espérance de vie s'accroît fortement, les frontières entre les différents âges de la vie évoluent nécessairement.

Le second point porte sur les conséquences économiques, pour les actifs, des changements démographiques futurs. Le fait de se limiter au vieillissement de la population biaise considérablement la perception de cette réalité économique. Car, à tout moment, les actifs doivent prélever une part de leurs ressources au profit de *l'ensemble des inactifs*, que ces derniers soient vieux... ou plus jeunes. Ce qui est donc pertinent, d'un point de vue économique, pour apprécier l'incidence des changements démographiques, c'est le rapport entre le nombre de personnes en âge de travailler et le nombre de celles qui sont « trop » jeunes ou « trop » âgées pour participer à la vie active. Or ce rapport devrait connaître des variations assez faibles au cours des vingt-cinq prochaines années (cf. tableau 1). Le ratio de dépendance démographique - qui donne une mesure de la charge économique que feront peser sur les personnes d'âge actif les jeunes (moins de quinze ans) et les vieux (plus de soixante-cinq ans) - devrait ainsi augmenter de moins de 10 % entre 1995 et 2020.

10. G. Cornilleau et H. Sterdyniak, « Le régime des retraites en réforme », in *L'état de la France*, diverses éditions.

Tableau 1

Evolution de quelques ratios démographiques en France

	1995	2020	variation 1995-2020
15-64 ans/plus de 65 ans	4,3	3,2	- 27 %
Ratio de dépendance vieillesse (plus de 65 ans/15-64 ans)	0,23	0,32	+ 37 %
15-64 ans/moins de 15 ans et plus de 65 ans	1,9	1,75	- 8 %
Ratio de dépendance démographique (moins de 15 ans et plus de 65 ans/15-64 ans)	0,53	0,58	+ 9 %

Source : Eurostat.

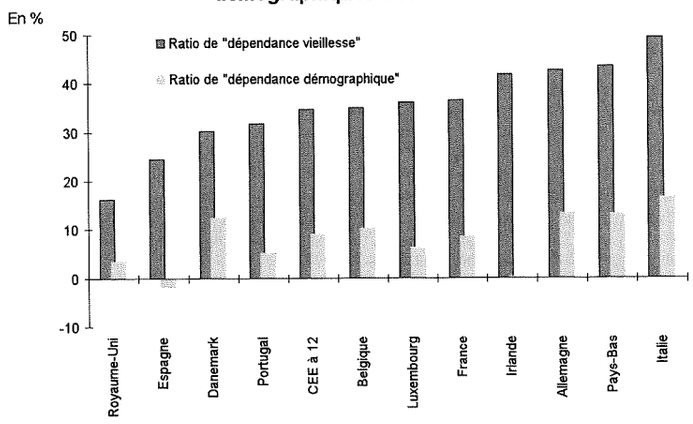
Ce diagnostic simple qui reflète les tendances longues des changements démographiques - relativement inertes par nature - n'est pas nouveau. Il avait déjà été formulé, il y a quelques années, dans une étude publiée par le ministère de l'Economie [11], laquelle soulignait que l'accroissement de la charge liée à l'augmentation de la proportion de personnes âgées serait compensée par la baisse de la part relative des jeunes dans la population totale.

Il se retrouve également pour l'ensemble des pays de l'Union européenne. En moyenne, la charge globale que représente pour les personnes de quinze à soixante-quatre ans les personnes âgées et les enfants devrait ainsi augmenter de moins de 10 % entre 1995 et 2020.

L'écart avec le ratio usuellement retenu pour analyser le seul équilibre financier des systèmes de retraite (le ratio de dépendance vieillesse) est très sensible : au bout du compte, entre 1995 et 2020, l'effet négatif du « poids » des changements démographiques sur le niveau de vie des actifs est divisé à peu près par quatre en moyenne. Il diminue de 60 % à 70 % dans la majorité des pays de l'Union européenne et devient négligeable pour un certain nombre d'entre eux, comme l'Espagne, l'Irlande et le Royaume-Uni (graphique 2).

11. J-P. Cendron, « La capitalisation au secours de la répartition ? », *Economie et prévision*, n° 71, 1985/5.

Graphique 2
Evolution de la "charge économique" liée aux évolutions démographiques entre 1995 et 2020



Source : Eurostat.

Les vieux coûtent-ils plus que les jeunes ?

Arrivé à ce point du raisonnement, de nombreux commentateurs rejettent cet argument au motif que le coût, pour la société, d'un enfant serait à l'évidence nettement plus faible que celui d'une personne âgée. Le Livre blanc sur les retraites aborde cette question de façon tout à fait incidente, dans une note de bas de page, en reprenant les arguments avancés par un précédent rapport du Plan, selon lequel il serait « illusoire » de penser que l'augmentation relative de la population âgée pourrait être compensée par la diminution de la proportion de jeunes dans la population totale. L'argument avancé pour justifier ce point de vue est que « *le revenu des personnes âgées est principalement alimenté par des circuits socialisés, alors que le coût de l'enfant est pour l'essentiel supporté par ses parents. Les économies que la collectivité réaliserait sur les dépenses d'éducation et les prestations familiales seraient loin d'équilibrer le surcoût des retraites* » [12]. Plus récemment, la Banque mondiale a consacré dans son rapport un encadré à ce sujet. A la question de savoir si la baisse de la proportion de jeunes permettra de résoudre le « problème » du vieillissement, les auteurs écrivent, dans leur style inimitable, que « *bien que la réponse circonstanciée à cette question soit complexe, en résumé, la réponse est non* » [13] (cf. encadré 2).

12. *Livre blanc sur les retraites*, p. 84, La documentation française, Paris, 1991.
13. « Altough the long answer to this question is complex, the short answer is no », Banque mondiale, « Averting the Old Age Crisis », p. 35, Oxford University Press.

Encadré 2

Les effets des changements démographiques sur le financement des transferts entre générations : quelques remarques à propos du rapport de la Banque mondiale

Dans son rapport, la Banque mondiale mentionne que le vieillissement de la population résultera, au moins pour partie, de la diminution de la proportion de jeunes dans la population totale. Elle s'interroge, en conséquence, sur les effets de ces changements démographiques, la charge nouvelle qui naîtra de l'accroissement du nombre de personnes âgées pouvant être contrebalancée par le moindre coût que les actifs auront à supporter pour subvenir aux besoins des jeunes. Ces deux phénomènes se compenseront-ils ? Bien que la réponse à cette question soit « complexe », écrit la Banque mondiale, elle est négative. Les arguments avancés sont les suivants. Tout d'abord, du côté des effets négatifs du vieillissement de la population.

Le coût marginal de subsistance des enfants est moindre que celui des personnes âgées remarque la Banque mondiale. On peut regretter que cette remarque reste essentiellement de l'ordre de l'hypothèse. Les rares travaux qui ont été effectués montrent que cet effet est loin d'être aussi important qu'on ne l'imagine (cf. Cendron et Schulz) et qu'il est du second ordre.

La réallocation des services publics des jeunes vers les vieux n'est pas facile ajoute la Banque mondiale. Il faut d'abord noter que la difficulté est sans doute plus importante pour les dépenses d'investissement que pour les dépenses de fonctionnement. Or ces dernières constituent la majeure partie des dépenses, puisque le fonctionnement des services publics fait surtout appel à de la main-d'œuvre. Dans ce domaine, la réallocation des ressources est probablement plus facile, pourvu que les pouvoirs publics en expriment la volonté. Mais la Banque mondiale postule une incapacité, au moins partielle, du pouvoir politique à gérer ce type de changement...

En tout état de cause, cet argument porte, là encore, sur un point mineur, car les dépenses qui sont consacrées aux enfants s'effectuent très majoritairement au sein de la famille et sont faiblement socialisées, à la différence des transferts qui vont aux personnes âgées. En d'autres termes, il est beaucoup plus facile, a priori, de réallouer les ressources ainsi devenues disponibles puisqu'il s'agit essentiellement d'augmenter la part des prélèvements obligatoires qui financent les transferts aux personnes âgées.

Un dernier argument, de nature normative, postule que les familles ont « choisi » d'avoir moins d'enfants mais de privilégier leur qualité (« *quantity-quality trade-off* »). De cette hypothèse découle le fait que, en définitive, on ne peut raisonner « toutes choses égales par ailleurs » et qu'il faut tenir compte du fait que le coût pour les actifs des enfants va augmenter, résultat d'un « investissement » plus important sur les nouvelles générations. Autrement dit, moins il y aura d'enfants et plus ils coûteront cher. La Banque mondiale ne dit pas quel arbitrage les familles ont fait en ce qui concerne les personnes âgées : n'ayant pas « choisi » d'en avoir plus, vont-elles diminuer leur qualité ?

La Banque mondiale, soucieuse de nuancer son jugement, mentionne des effets positifs. Ainsi la baisse de la taille des familles permettra à un plus grand nombre de femmes de participer à la vie active, d'où des rentrées plus importantes pour le système de protection sociale. Mais en contrepartie, il y aura moins de femmes pour s'occuper des personnes âgées, et donc nécessité de financer des services spécifiques. Ces deux effets devraient se compenser à peu près avance la Banque mondiale. Mais elle omet de considérer la situation des personnes (hommes et femmes) qui sont déjà présentes sur le marché du travail. Pour ces dernières, la baisse de la taille des familles se traduira par un moindre temps consacré aux soins des enfants. Cette « ressource » pourrait être consacrée aux soins des personnes âgées, ou bien se traduire, plus simplement, par un accroissement de leur temps de loisir et donc par une augmentation de leur « bien-être ».

Enfin, la Banque mondiale évoque les effets positifs possibles d'un plus fort investissement sur les enfants en termes de productivité. Mais sur ce point, elle avoue que les études n'aboutissent pas nécessairement à des conclusions très nettes... En outre, ajoute la Banque mondiale, si les pensions sont indexées sur les salaires, et donc sur les gains de productivité, la hausse de la productivité permettra d'augmenter le niveau de vie moyen mais ne modifie pas l'équilibre relatif entre actifs et retraités. Ceci est sans doute vrai. Mais cela l'est également pour le lien supposé entre épargne et croissance. A supposer que le financement, préconisé par la Banque mondiale, des pensions par l'épargne débouche sur une croissance plus forte, cela ne résout pas la question de l'équilibre entre actifs et retraités dans le partage des ressources économiques.

Il est possible d'envisager deux types de réponse à la question du coût relatif des personnes âgées et des jeunes. Une première façon de répondre à cette question consiste à s'interroger sur les efforts que la société *devrait* consacrer à chacune de ces catégories. Il n'y a bien sûr pas de solution évidente à cette question de nature normative. Il s'agit là d'une interrogation dont l'issue nécessiterait, pour le moins, un véritable débat, s'appuyant sur des analyses éventuellement contradictoires.

Une seconde approche consiste à se fonder sur les dépenses effectivement engagées pour chacune de ces catégories. Elle revient à entériner les choix implicites qui sont actuellement faits par les ménages et par la collectivité dans son ensemble. C'est l'approche retenue, en particulier, par le Livre blanc sur les retraites. Cependant, le raisonnement tenu dans ce rapport officiel est excessivement partiel puisque la comparaison des dépenses liées aux enfants et de celles concernant les personnes âgées porte uniquement sur la part socialisée de ces dépenses. Or, d'un point de vue économique, rien ne permet de justifier qu'on se limite à un seul type de dépenses. Ce qui est pertinent du point de vue des actifs, c'est le rapport entre les ressources dont ils disposent et les besoins que ces revenus doivent permettre de satisfaire. Que le financement de ces besoins s'opère de façon indirecte - par le biais de prélèvements sociaux - ou directement par un prélèvement sur leur revenu disponible (ou « arbitrable ») ne modifie en rien leur *niveau de vie*.

Par ailleurs, d'un point de vue plus empirique, les rares études réalisées sur ce sujet ne permettent pas de valider l'hypothèse de fortes différences dans le coût global (marchand) d'entretien des jeunes et des vieux. Dans le cas de la France, l'étude précitée du ministère de l'Economie aboutissait ainsi à la conclusion que ces dépenses étaient du même ordre de grandeur. Il faut signaler, en outre, que cette comparaison se fonde uniquement sur la comparaison des dépenses monétaires, sans tenir compte, par conséquent, des soins prodigués aux jeunes ou aux personnes âgées au sein de la famille en l'absence de transaction marchande. Or, cette forme de soins - qui a pourtant des équivalents marchands - est sans doute plus importante pour les jeunes que pour les personnes âgées, ce qui contribuerait encore à réduire l'écart entre le coût économique de chacune de ces catégories. Au bout du compte, il apparaît donc difficile de soutenir l'hypothèse selon laquelle le coût relatif des personnes âgées serait fortement supérieur à celui d'un jeune. Une estimation effectuée pour l'année 1990 aboutit ainsi à un écart inférieur à 5 % entre le coût global d'entretien des personnes âgées et des jeunes (cf. annexe 1).

Dans quelle mesure des différences éventuelles dans le coût d'entretien des personnes âgées et des jeunes sont-elles susceptibles de modifier le constat dressé précédemment sur l'évolution du ratio de dépendance démographique ? Si l'on retient une hypothèse particulièrement défavorable se-

lon laquelle le « coût » pour la société d'une personne âgée serait, par exemple, le double de celui d'un enfant [14] - ce qui, comme on vient de le voir, est loin de correspondre à la réalité - le ratio de dépendance démographique « ajusté » augmenterait ainsi d'un peu plus de 15 % au cours des vingt-cinq prochaines années, contre une hausse de seulement 8 % en l'absence d'une pondération spécifique des personnes âgées et des jeunes. Dans une hypothèse plus réaliste où l'écart entre le coût des jeunes et des personnes âgées serait d'environ 10 %, le ratio de dépendance démographique augmenterait d'environ 10 % au cours des vingt-cinq prochaines années.

Le constat est donc sans ambiguïté : dans toutes les hypothèses, l'écart avec le ratio de dépendance vieillesse usuellement utilisé pour mesurer les effets du vieillissement est considérable. Alors que la charge économique que représente pour les actifs les seules personnes âgées devrait augmenter d'environ 35 % entre 1995 et 2020, cette hausse ne serait que de 10 % à 15 % si l'on prend en compte l'ensemble des inactifs.

En d'autres termes, l'incidence économique négative des changements démographiques futurs est fortement surestimée lorsqu'on ne considère que les effets liés à l'augmentation de la proportion de personnes âgées. Si le vieillissement de la population pèsera sur le *revenu* des actifs, son incidence sur leur *niveau de vie* - en termes de revenu par personne ou par unité de consommation - sera nettement moindre, si bien que la parité des *niveaux de vie* entre actifs et retraités en sera beaucoup moins affectée qu'on ne le pense généralement.

Cependant, si l'avenir des systèmes de retraite n'est pas compromis par des « nécessités » d'ordre économique, cela ne signifie pas que les changements démographiques à venir n'auront pas d'incidence sur l'organisation générale des transferts au sein de la société, car les modes de transfert entre actifs et inactifs n'empruntent pas les mêmes voies lorsqu'il s'agit des personnes âgées et des jeunes. Les transferts entre actifs et retraités prennent majoritairement la forme de prélèvements « obligatoires », alors qu'à l'inverse les transferts qui vont des actifs aux jeunes s'effectuent principalement au sein de la famille. Il s'agit là d'un changement de nature essentiellement qualitative dans les modes d'allocation des ressources dont l'incidence économique est, *a priori*, marginale, sauf à postuler que l'efficacité économique des transferts privés est systématiquement plus grande que celle des transferts publics ce qui relève, en fait, de la pétition de principe [15].

14. Cette estimation correspond au chiffrage d'une étude américaine dont les hypothèses minimisent volontairement le « coût » des enfants (Schulz et al., 1991). Les résultats obtenus surestiment donc assez fortement la croissance du ratio de dépendance démographique.

15. Sur cette question, le lecteur pourra se reporter aux rapports du CNIS sur les prélèvements sociaux et fiscaux ; sur les effets des charges sociales sur le coût de la main-d'œuvre et la compétitivité en général, voir aussi (Concialdi, 1994).

En résumé, les questions posées par les changements démographiques futurs ne sont pas tant d'ordre économique que politique. Comme toute question politique, celle-ci doit faire l'objet de débats dont on ne saurait a priori préjuger l'issue. Les actifs de demain accepteront-ils des prélèvements « obligatoires » plus importants envers les personnes âgées en contrepartie de charges plus faibles pour financer l'éducation d'enfants moins nombreux ? Des arguments existent pour justifier des réponses plutôt négatives ou plutôt positives à cette question et la réflexion, dans ce domaine, doit aussi tenir compte de l'appréciation que l'on porte sur le niveau souhaitable - pour aujourd'hui comme pour demain - de la parité de niveau de vie entre actifs et retraités. Ce qu'il importe de souligner, c'est que cette question reste ouverte et qu'elle ne saurait être éludée sous couvert d'une argumentation économique dont le poids a été fortement surestimé jusqu'à présent dans les débats.

L'emploi, une variable clé

Mettre l'accent sur la nature politique des débats sur l'avenir des systèmes de retraite ne signifie pas que les considérations d'ordre économique en sont absentes. Mais, comme nous venons de le voir, elles restent somme toute assez mineures si l'on s'en tient à l'impact des changements démographiques, alors que leur poids s'avère nettement plus déterminant lorsqu'il s'agit des perspectives en matière d'emploi. D'un point de vue économique en effet, ce sont non seulement les changements démographiques (importance relative des personnes d'âge actif), mais aussi les évolutions des taux d'activité et de l'emploi qui déterminent la charge économique qui pèsera à l'avenir sur les actifs occupés.

Sur le passé, les profonds bouleversements qui ont affecté le marché du travail dans les deux dernières décennies ont fortement pesé sur l'équilibre des comptes sociaux. Les changements qui se sont produits dans ce domaine sont bien connus. Le contenu de la notion de population « d'âge actif » a subi de considérables variations : l'allongement de la scolarisation s'est traduit par un relèvement de l'âge d'entrée dans la vie active, tandis qu'à l'autre bout de la vie active l'âge de cessation d'activité a fortement diminué - notamment pour les salariés masculins - sous l'effet notamment du développement des préretraites. En sens inverse, l'élévation des taux d'activité féminins a contribué à élargir, toutes choses égales par ailleurs, la base des cotisants. En raison de ces changements, les variations de la population active ne peuvent pas être, purement et simplement, assimilées à celle de la population « d'âge actif ». En dépit des profonds changements qui ont affecté les comportements d'activité, on observe cependant que la part de la population active dans la population de quinze à soixante-cinq ans est restée stable en moyenne dans les pays de l'Union européenne au cours des trente dernières années. En d'autres termes, l'accroissement du travail féminin a tout juste suffi à compenser les entrées plus tardives et les sorties plus précoces de la vie active.

Par ailleurs, le développement du chômage a joué dans le sens d'un rétrécissement de la masse des cotisations alors que, dans le même temps, de profondes transformations contribuaient à modeler une nouvelle image du salariat, avec la croissance du temps partiel et des emplois atypiques.

L'ampleur de ces changements a été considérable et leur incidence sur le financement des transferts sociaux est loin d'être négligeable. Il est possible de prendre une mesure approximative des effets de ces changements sur la « charge économique » qui pèse sur les actifs ayant un emploi en considérant l'écart entre divers ratios :

- le ratio de dépendance démographique (rapport de la population de moins de quinze ans et de soixante-cinq ans et plus à la population de quinze à soixante-quatre ans) dont les variations ont été commentées précédemment ;
- le ratio de la population inactive et des chômeurs à la population active ayant un emploi, que l'on dénommera par la suite ratio de dépendance économique, dans la mesure où il donne l'image la plus pertinente de la « charge » économique qui résulte de l'inactivité et du chômage.

Sur la période 1960-1990, la situation des pays européens se caractérise par une hausse du ratio de dépendance démographique jusqu'au début des années 1970, suivie d'une baisse de plus grande ampleur. Mais l'impact du chômage et des variations des taux d'activité modifie considérablement ce profil d'évolution. Globalement, entre 1975 et 1990, alors que le ratio de dépendance démographique a baissé de 15 %, la part des inactifs et des chômeurs en pourcentage de la population active occupée - le ratio de dépendance économique - n'a diminué que de 5 %. Ce phénomène est encore plus accusé dans le cas de la France : entre 1975 et 1990, le ratio de dépendance démographique a baissé de 15 % environ, tandis que durant la même période le ratio de dépendance économique a augmenté de 5 %.

Les perspectives d'évolution des taux d'activité et du chômage restent bien sûr plus incertaines que celles concernant les changements démographiques. C'est la raison pour laquelle le Livre blanc retenait dans ce domaine des hypothèses fortement contrastées. Ces scénarios aboutissaient à une baisse des taux d'activité comprise entre environ - 2 % et - 4 % entre 1995 et 2020. En ce qui concerne les variations du chômage, les hypothèses extrêmes étaient, d'une part, celle d'un maintien du taux de chômage à un niveau élevé (de l'ordre de 12 %) et, d'autre part, celle d'une résorption du chômage à l'horizon 2040.

La démarche que nous avons retenue ici pour apprécier l'incidence de ces changements sur les variations du ratio de dépendance économique est différente. Elle a consisté à raisonner directement à partir de divers scénarios d'évolution de l'emploi - combinant par conséquent différentes hypothèses implicites de variations des taux d'activité et de chômage - et à en mesurer les conséquences sur les variations du ratio de dépendance économique (rapport entre le nombre d'inactifs et de chômeurs, et les personnes

ayant un emploi). Le tableau 3 présente les résultats de ce calcul et les compare aux ratios de dépendance précédemment commentés. Dans les calculs, nous avons retenu un ratio de dépendance économique « ajusté » qui tient compte de la structure démographique de chaque catégorie (inactifs, chômeurs, travailleurs employés) et des « coûts » différenciés qui en résultent, notamment en ce qui concerne les écarts entre adultes et enfants [16].

Tableau 2
Evolution comparée de quelques ratios de dépendance

Indicateur	Définition	Calcul	Hypothèses	Variation de 1995 à 2020
Ratio de dépendance **vieillesse**	Population âgée/Population en âge de travailler	Population de 65 ans et plus/ Population de 15 à 64 ans		+ 35 %
Ratio de dépendance **démographique**	Nombre de jeunes et de vieux/ Population en âge de travailler	Population de moins de 15 ans et de 65 ans et plus/ Population de 15 à 64 ans	Non ajusté (*) Ajusté (*)	+ 8 % + 10 %
Ratio de dépendance **économique**	Personnes sans emploi/ Personnes avec un emploi	Inactifs et chômeurs/ Personnes ayant un emploi	Δ emploi 1995/ 2020 stable + 0,2 % par an - 0,2 % par an	 + 5 % - 3 % + 14 %

(*) Le ratio de dépendance ajusté tient compte d'un écart entre la dépense moyenne par enfant (supposée égale à 90 % de celle d'un adulte) et la dépense moyenne par personne âgée pour pondérer les effectifs de chacune de ces catégories. Le ratio non ajusté ne retient aucune pondération spécifique.

Source : Eurostat.

Dans une première hypothèse où le niveau de l'emploi resterait stable au cours des vingt-cinq prochaines années, on constate que les variations du ratio de dépendance économique sont minimes : ce dernier croît légèrement jusqu'en 2005-2010 pour diminuer ensuite et se situer en 2020 à un niveau légèrement supérieur à celui de 1995 (+ 5 %). Un scénario plus optimiste de croissance de l'emploi aboutit à une *baisse* du ratio de dépendance écono-

16. L'hypothèse retenue correspond à un écart de 10 % entre le coût global d'entretien d'un jeune et d'une personne âgée. C'est une hypothèse haute qui tend à surestimer la croissance du ratio de dépendance économique (cf. annexe 1).

mique. Celle-ci serait d'environ 3 % entre 1995 et 2020 si l'emploi augmentait à un rythme annuel de 0,2 % par an. Réciproquement, une baisse continue de l'emploi de même ampleur (0,2 % par an), se traduirait par une *hausse* du ratio de dépendance économique d'environ 14 %. Les résultats apparaissent donc très sensibles aux hypothèses retenues en matière d'emploi mais restent, en tout état de cause, nettement inférieurs aux variations du ratio de dépendance caractéristique des régimes de retraite (retraités/cotisants).

L'examen des évolutions de long terme (tableau 3) montre qu'une hypothèse de stabilité ou de légère croissance de l'emploi s'inscrit tout à fait dans les tendances antérieures, car c'est en fait le ralentissement du rythme de croissance de la population qui explique, ex post, le ralentissement de la croissance du nombre d'inactifs et de chômeurs.

Tableau 3
Emploi, population, inactivité et chômage en France
(Taux de croissance moyen annuel)

	Emploi	Population totale	Inactifs et chômeurs
1960-1975	0,6	1,0	1,2
1975-1995	0,2	0,4	0,5
1995-2020	0,0 0,2 - 0,2	0,1 0,1 0,1	0,2 0,0 0,3

Source : INSEE, comptes nationaux.

Il faut souligner enfin que les hypothèses implicites concernant les variations des taux d'activité et de chômage qui correspondent aux trois scénarios d'emploi que nous avons retenus sont loin d'être particulièrement optimistes (cf. annexe 2). Notre scénario médian de stabilité de l'emploi entre 1995 et 2020 est très proche en effet de celui qui combinerait les hypothèses les plus pessimistes du Livre blanc, tant en ce qui concerne les variations des taux d'activité que celles du taux de chômage. De sorte que l'on peut légitimement conclure que les variations du ratio de dépendance économique seront vraisemblablement minimes au cours des vingt-cinq prochaines années. En conclusion, la charge économique qui pèsera sur les actifs occupés en raison des changements de structure démographique et des évolutions de l'emploi ne devrait guère s'accentuer entre 1995 et 2020.

Il serait sans doute abusif de se limiter à cette lecture purement arithmétique des conséquences des changements démographiques futurs. Mais ce serait une erreur au moins aussi importante que de méconnaître ces perspectives et leur incidence potentielle sur la part de l'emploi dans la population totale et, en conséquence, sur les besoins de financement des régimes sociaux.

Renouer avec un véritable débat démocratique

« *A grande cause, grande controverse* » : c'est par ces mots que Michel Rocard concluait sa préface au Livre blanc sur les retraites, rapport sur la base duquel le gouvernement d'Edouard Balladur a engagé une première étape de la réforme de notre système de retraite. S'il est incontestable que la défense de notre système de protection sociale - dont le système de retraite est un des piliers - constitue une grande cause, on cherche encore en vain les échos de cette grande controverse annoncée par le premier Ministre de l'époque. Le débat de société qui aurait dû se nouer avec la participation de chacun autour de cette question n'a pas eu lieu. Cette absence de réel débat témoigne, selon nous, du déficit démocratique dont souffre aujourd'hui notre système de protection sociale [17].

A travers cet article, nous avons voulu souligner les véritables enjeux auxquels est confronté aujourd'hui notre système de retraite et la nature des débats qui en découlent. La conclusion qui en ressort est que ni la démographie, ni l'économie ne permettent de valider le diagnostic d'une réforme nécessaire du système de retraite. Du moins si l'on accepte comme légitime l'objectif de maintien d'une parité moyenne des niveaux de vie entre actifs et retraités. Cela ne signifie pas pour autant que notre système de retraite doit rester figé, bien au contraire. Il est nécessaire et légitime de le modifier. Sinon, il se fossiliserait et ne participerait plus au devenir de la société. L'ampleur des changements démographiques et des bouleversements qui ont affecté les marchés du travail, en France comme dans l'ensemble des pays de l'Union européenne, requièrent des adaptations de la protection sociale. Par ailleurs, le consensus social sur les normes de distribution à appliquer à une période donnée peut se transformer et aboutir à des changements de la protection sociale.

Cependant, ces transformations nécessaires devraient faire l'objet d'un débat informé et ne sauraient tirer prétexte de l'absence de légitimité qui frappe aujourd'hui l'ensemble des prélèvements obligatoires. Par ailleurs, et surtout, si des adaptations sont jugées nécessaires, rien ne dit qu'elles devraient concerner au même degré l'ensemble des salariés. En privilégiant une approche macroéconomique qui focalise le débat sur le problème de « l'équité entre générations » - approche dont nous pensons avoir montré ici les apories - le discours officiel sur les retraites a presque systématiquement occulté la question des effets redistributifs, au sein d'une même génération, des systèmes de retraites. Nul doute pourtant qu'il y ait, ici aussi, matière à un véritable débat.

17. Cf. P. Concialdi, « Entre l'assistance et l'assurance, la solidarité : une valeur centrale de la protection sociale », communication au séminaire interne de l'IRES sur la protection sociale, décembre 1996.

Annexe 1
Eléments du coût global d'entretien des personnes âgées et des jeunes

Pour estimer le coût d'entretien des personnes âgées et des jeunes, nous avons utilisé plusieurs sources d'information.

Pour les jeunes, la majeure partie des dépenses est prise en charge au sein de la famille. Nous avons retenu, pour les dépenses monétaires, le coût moyen de l'enfant tel qu'il a été estimé par l'INSEE en 1989, avec une actualisation à 1990 (M. Glaude et M. Moutardier, « Le coût de l'enfant », Economie et statistique, *n° 248). Les dépenses non monétaires ont été estimées sur la base du temps consacré par les mères de famille aux soins des enfants, tel qu'il ressort des enquêtes Budget temps réalisées par l'INSEE (C. Roy, « La gestion du temps des hommes et des femmes, des actifs et des inactifs », Economie et statistique, n° 223). Pour obtenir un équivalent monétaire, ce temps a été valorisé sur la base du SMIC horaire. Enfin, les dépenses d'éducation couvrent l'ensemble des dépenses des pouvoirs publics (hors ménages et entreprises donc), rapportées au nombre de personnes de moins de 20 ans en 1990.*

En ce qui concerne les personnes âgées, le coût a été calculé en rapportant l'ensemble des prestations sociales vieillesse au nombre de personnes de plus de soixante ans en 1990. Nous y avons ajouté une estimation du surcoût pour la société des dépenses des personnes âgées par rapport aux personnes de moins de vingt ans (source CNAM*).*

Estimation du coût d'entretien des personnes âgées et des jeunes en 1990 (dépense par personne, en FF par an)

Moins de 20 ans	
Coût d'entretien pris en charge par la famille	56 900
dont dépenses monétaires	*(48 800)*
dépenses non monétaires	*(8 100)*
Coûts d'éducation et de formation	23 800
Total	**80 700**
Plus de 60 ans	
Prestations de vieillesse	69 900
Surcoût de dépenses de santé	14 000
Total	**83 900**

D'après nos estimations, l'écart entre le coût d'entretien des personnes âgées et des jeunes serait ainsi d'environ 4 % en 1990. Les estimations avancées par J-P. Cendron aboutissaient à un écart un peu plus important, légèrement inférieur à 10 %. Le décalage avec nos calculs s'explique principalement par le fait que nous avons tenu compte des dépenses non monétaires liées aux soins des enfants, alors que les estimations de J-P. Cendron n'intégraient pas cet élément. Les ordres de grandeur sont néanmoins très proches et l'écart entre jeunes et vieux reste en tout état de cause très faible. Il est ainsi très nettement inférieur à celui que nous avons retenu pour estimer un ratio de dépendance démographique « ajusté » (tableau 2) : le calcul de ce ratio ajusté retient en effet un coût d'entretien des jeunes inférieur de moitié à celui des personnes âgées.

Annexe 2
Emploi, activité et chômage à l'horizon 2020 : quels scénarios à l'horizon 2020 ?

Les hypothèses d'emploi retenues dans nos calculs correspondent à divers scénarios possibles concernant l'évolution des taux d'activité et des taux de chômage. Ces scénarios implicites peuvent être situés par rapport aux hypothèses retenues dans le Livre blanc afin d'en apprécier la vraisemblance.

Dans une hypothèse de baisse du taux d'activité [18] qui correspondrait au scénario le plus pessimiste du Livre blanc (soit une baisse des taux d'activité d'environ quatre points entre 1995 et 2020), le scénario de légère baisse de l'emploi correspond à une aggravation du taux de chômage (+ 2,9 points) alors que le scénario de légère hausse de l'emploi traduit implicitement une diminution de moitié environ du taux de chômage (- 6,0 points). Le scénario médian de maintien de l'emploi à son niveau de 1995 correspondrait à une légère baisse du taux de chômage.

Dans l'hypothèse d'un taux de chômage stable - qui correspond à l'hypothèse la plus pessimiste du Livre blanc dans ce domaine - le scénario de légère croissance de l'emploi suppose implicitement une quasi-stabilité, et même une légère baisse des taux d'activité (- 0,8 point). Les autres scénarios d'emploi correspondent à une baisse plus prononcée des taux d'activité, le scénario médian (stabilité de l'emploi) aboutissant à une baisse des taux d'activité (- 3,4 points) qui est très proche de l'hypothèse la plus pessimiste du Livre blanc (- 4,2 points). Ce dernier scénario de maintien du niveau de l'emploi combine donc une hypothèse assez pessimiste en matière de taux d'activité et une hypothèse pessimiste sur le maintien d'un taux élevé de chômage (de l'ordre de 12 %).

	Scénarios d'évolution de l'emploi (1995-2020)		
	Moins 0,2 % par an	Stabilité	Plus 0,2 % par an
Hypothèse extrême de baisse des taux d'activité du Livre blanc			
Taux de chômage implicite			
1995	11,7	11,7	11,7
2020	14,6	10,3	5,7
Variation 1995/2020 (en points)	+ 2,9	- 1,4	- 6,0
Hypothèse de maintien du taux de chômage au niveau de 1995			
Variation implicite des taux d'activité entre 1995 et 2020 (en points)	- 5,9	- 3,4	- 0,8

18. Les hypothèses portent, comme dans le Livre blanc, sur les taux d'activité de la population de plus de 15 ans.

En fait, le scénario de stabilité de l'emploi entre 1995 et 2020 est très proche de celui qui combinerait les hypothèses les plus pessimistes du Livre blanc, tant en ce qui concerne les variations des taux d'activité que celles du taux de chômage. Dans ce cas, en effet, l'emploi connaîtrait une très légère baisse tendancielle, de l'ordre de 0,06 % par an, entre 1995 et 2020.

Références bibliographiques

apRoberts L. et Concialdi P. (1996), « Le financement futur des pensions de retraite : quelles ressources pour financer quelles pensions ? », Conférence CES/ISE, Bruxelles, 7 et 8 novembre.

Artus P. (1993), « Bien-être, croissance et système de retraite », *Annales d'économie et de statistique*, n° 31.

Atkinson A. B. (1991), « Social Insurance », ST/ICERD Discussion Paper, WSP/65, London.

Auerbach A. J., Kotlikoff L. J., Hagemann R. P. et Nicoletti G. (1989), « Conséquences du vieillissement démographique pour l'évolution de l'économie : une étude de quatre pays de l'OCDE », *Revue économique de l'OCDE*, n° 12, printemps.

Banque mondiale (1994), *Averting the Old Age Crisis*, Oxford University Press, New-York.

Cendron J-P. (1985), « La capitalisation au secours de la répartition ? », *Economie et prévision*, n° 71.

CERC (1992), *Politique familiale et dimension de la famille*, Documents du CERC, n° 104, La Documentation française.

Concialdi P. (1994), « Charges sociales et compétitivité », *Entreprises et histoire*, n° 5, juin.

Concialdi P. (1996), « Entre l'assurance et l'assistance, la solidarité : une valeur centrale de la protection sociale », Contribution au séminaire IRES « Assistance-assurance-solidarité », 18 décembre.

CNIS (1995), « Prélèvements fiscaux et sociaux », Tome 1 et 2, *Collection des rapports du CNIS*, n° 24, mai.

Cornilleau G. et Sterdyniak H. (1995), « Les retraites en France : des débats théoriques aux choix politiques », in Cochemé et Legros eds, *Les retraites - Genèse, acteurs, enjeux*, Paris, Armand Colin.

Eurostat Statistiques démographiques, diverses éditions.

Glaude M. & Moutardier M. (1991), « Une évaluation du coût direct de l'enfant de 1979 à 1989 », *Economie et statistique*, n° 248, novembre, pp. 33-49.

Houriez J-M. et Legris B. (1995), « Le niveau de vie relatif des personnes âgées », *Economie et statistique*, n° 283-284, pp. 137-158.

INSEE (1996), *Revenus et patrimoines des ménages*, collection Synthèses, n° 5.

Livre blanc sur les retraites (1991), La Documentation française, collection des rapports officiels.

OCDE, Statistiques de population active, diverses éditions.

Perspectives à long terme des retraites (1995), Rapport du groupe de travail présidé par Raoul Briet, Commissariat général du Plan, La Documentation française.

Roy C. (1989), « La gestion du temps des hommes et des femmes, des actifs et des inactifs », *Economie et statistique*, n° 223, juillet-août, pp. 5-14.

Schulz J.H., Borowski A. et Crown W. H. (1991), *Economics of Population Aging*, Auburn House.